

Multilinguisme et traduction

Generální ředitelství pro překlad
Generaldirektoratet for Oversættelse
Generaldirektion Übersetzung
Γενική Διεύθυνση Μετάφρασης
Directorate-General for Translation
Dirección General de Traducción
Kirjaliku tõlke peadirektooraat
Direction générale de la traduction
Fordítási Főigazgatóság
Direzione generale della
Traduzione Vertimo generalinis direktoratas
Tulkošanas ģenerāldirektorāts
Direttorat Ġenerali għat-Traduzzjoni
Directoraat-generaal Vertaling
Dyrekcja Generalna ds. Tłumaczeń Pisemnych
Direcção-Geral da Tradução
Generálne riaditeľstvo pre preklad
Generalni direktorat za prevajanje
Käännöstoimen pääosasto
Generaldirektoratet för översättning



Direction générale de la traduction de la Commission européenne

Mars 2005

Multilinguisme et traduction

La direction générale de la traduction de la Commission européenne

TABLE DES MATIÈRES

I — MISSION	3
II — ORGANISATION	4
III — METHODE DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GENERALE DE LA TRADUCTION	5
Un exemple pratique: rédaction, approbation et mise en œuvre d'une nouvelle directive	5
Types de documents	5
Qualité	6
Chiffres	6
IV — POSSIBILITES D'EMPLOI	8
Comment faire partie de la direction générale de la traduction?	8
V — TRADUCTION EXTERNE	9
Sélection	9
Nature du travail	9
Évaluation	9
VI — STAGES	10
VII — FORMATION	10
VIII — OUTILS D'AIDE A LA TRADUCTION ET A LA GESTION DES FLUX DE TRAVAIL	11
Outils d'aide à la traduction	11
Gestion informatisée du flux de travail	13
IX — RELATIONS EXTERIEURES	14
Élargissement et nouvelles langues	14
X — ANNEXES	15
Annexe 1 - Régime linguistique de l'Union européenne: base juridique	15
Annexe 2 - Organigramme	17
Annexe 3 - Contacts et adresses sur Internet	18

I — Mission



L'objet de la présente brochure est de décrire succinctement l'un des plus grands services de traduction au monde: la direction générale de la traduction de la Commission européenne. La direction générale de la traduction – DGT sous sa forme abrégée – a pour mission de répondre aux besoins de la Commission en matière de traduction et de conseil linguistique pour tous les types de **communication écrite**, de soutenir et de consolider le multilinguisme dans l'Union européenne et de contribuer à rapprocher des citoyens les politiques de l'Union, renforçant ainsi la légitimité, la transparence et l'efficacité de celle-ci.

La DGT travaille dans toutes les langues officielles de l'Union européenne et, à mesure qu'elle s'élargit, les langues des nouveaux États membres viennent s'ajouter au nombre. Pourquoi utiliser un système aussi complexe au lieu de recourir à quelques langues seulement, comme le font d'autres organisations internationales?

La réponse à cette question réside dans la nature même de l'Union européenne et dans le rôle de la Commission en tant que gardienne des traités fondamentaux de l'Union.

La Commission est au service de l'Union européenne et des citoyens de l'Union: ce n'est donc pas une organisation intergouvernementale comme les autres. Il faut que le droit communautaire soit

- publié dans toutes les langues officielles des États membres parce qu'il se transforme en
- législation nationale et devient ainsi directement applicable à tous les citoyens de l'Union. Il faut donc qu'ils puissent le lire et le comprendre dans leur propre langue, de même que les juridictions nationales. Mais avant de parvenir à ce stade, les propositions doivent être débattues à tous les niveaux – européen, national et local – sous une forme accessible à tous et non pas uniquement réservée à certains linguistes ou diplomates. Tout un chacun dans l'Union a le droit de contribuer à la discussion dans la langue officielle de son choix. C'est une affaire de transparence et de démocratie.



C'est pourquoi, à l'aube même du processus d'unification européenne, il a été décidé que les **langues officielles** seraient celles (alors au nombre de quatre) des États membres. Ce principe a été consacré dans le **règlement n° 1 de 1958**, modifié à chaque adhésion de nouveaux États membres pour que leur langue y soit ajoutée. Ses dispositions sont désormais intégrées au **traité instituant la Communauté européenne** (voir l'annexe 1).

Cependant, la question de la législation n'est pas la seule raison d'être du multilinguisme. Il importe que les institutions de l'Union européenne soient, d'une manière générale, ouvertes et accessibles au public, ainsi qu'aux administrations et à toutes sortes de groupes d'intérêt officiels ou officieux. La Commission considère qu'il est de son devoir de promouvoir un système démocratique qui respecte et protège les spécificités individuelles, locales, régionales et nationales.

Cet aspect se reflète également dans le règlement n° 1, qui prévoit que les ressortissants des États membres ont le **droit de s'adresser aux institutions de l'UE dans leur langue**.

L'égalité de statut entre toutes les langues officielles ne signifie pas que **tous** les textes soient toujours traduits dans **toutes** les langues officielles. À titre d'exemple, une lettre adressée à une personne ou une note interne seront envoyées dans une seule langue et ne nécessiteront peut-être pas de traduction. Certains comités travaillent dans un nombre limité de langues jusqu'au moment où ils élaborent une proposition destinée à être plus largement débattue; c'est alors seulement que celle-ci est traduite dans toutes les langues officielles. Dans un souci d'efficacité sur le plan des coûts, la Commission travaille en anglais, en français et en allemand, et ne pratique le multilinguisme intégral que lorsqu'elle communique avec les autres institutions communautaires, avec les États membres et avec le public.



Il est indubitable que les difficultés pratiques découlant de l'égalité de statut accordée aux langues des États membres vont croissant à mesure que l'Union européenne s'étend. Néanmoins, toute approche qui ne respecterait pas les langues des peuples qui la composent trahirait les fondements mêmes de l'Union.

II — Organisation

La DGT est géographiquement répartie entre Bruxelles, où se trouvent actuellement environ les deux tiers du personnel, et Luxembourg, où se trouve le dernier tiers, mais dont les effectifs devraient rapidement augmenter.

La DGT est organisée selon une structure linguistique, chacune des langues officielles de l'Union ayant son **département linguistique**: allemand, anglais, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, slovaque, slovène, suédois et tchèque. Ces départements sont regroupés dans deux **directions de la traduction**, l'une basée à Bruxelles, l'autre à Luxembourg. Par ailleurs, il existe aussi plusieurs **unités d'appui horizontales** qui composent la **direction Ressources**. Une quatrième direction est chargée de la **stratégie de la traduction**. Chacune des directions est gérée par un directeur, sous la responsabilité du directeur général.



Dans les départements linguistiques, les traducteurs se spécialisent dans des domaines d'activité spécifiques de la Commission européenne. Ces domaines sont à l'heure actuelle les suivants:

❖ Administration	❖ Énergie et transport	❖ Marché intérieur et services
❖ Agriculture et développement rural	❖ Entreprise et industrie	❖ Affaires économiques et financières
❖ Concurrence	❖ Environnement	❖ Affaires juridiques
❖ Fiscalité et union douanière	❖ Relations extérieures	❖ Politique régionale
❖ Éducation et culture	❖ Pêche et affaires maritimes	❖ Recherche
❖ Emploi et affaires sociales	❖ Santé et protection des consommateurs	❖ Statistiques
	❖ Sociétés de l'information et médias	❖ Commerce

Les départements linguistiques sont divisés en unités spécialisées dans ces sujets. Le nombre d'unités dans chacun des départements dépend de la langue: les langues dites procédurales, celles dans lesquelles la Commission travaille, à savoir l'allemand, l'anglais et le français, ont plus d'unités que les langues non procédurales, essentiellement utilisées aux fins de l'information externe et de la communication. Les effectifs des unités de traduction se composent de traducteurs et réviseurs (titulaires d'un diplôme universitaire) et d'assistants. En plus de la traduction en tant que telle, chaque département linguistique s'occupe de terminologie et de documentation et veille à un niveau de qualité linguistique uniforme dans la DGT.

Une unité de gestion centrale de la demande assure la liaison avec les clients de la DGT, les autres directions générales et services de la Commission, et définit en accord avec eux les priorités de traduction.

D'autres membres du personnel, traducteurs ou non, exercent diverses fonctions techniques, d'organisation ou de recherche dans les unités d'appui. Il s'agit de tâches administratives ou concernant la gestion, la création d'outils d'aide à la traduction, la formation, l'informatique, le secrétariat, etc.



L'unité Communication et information coordonne les activités d'information et de communication de la DGT; son rôle consiste également à répondre aux messages et demandes d'information adressés à la DGT au moyen de la boîte aux lettres électronique dgt-webmaster@cec.eu.int.

La DGT a dû s'adapter afin de relever le défi que représente l'élargissement de l'Union européenne. Elle est donc passée d'une structure interne basée sur les matières traitées au système précédemment décrit. Son organigramme est reproduit à l'annexe 2.

III — Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Un exemple pratique: rédaction, approbation et mise en œuvre d'une nouvelle directive

Résumé des documents traduits par la direction générale de la traduction pendant le processus:

Les documents nécessitant une traduction vers toutes les langues officielles sont indiqués en gras. Dans la majorité des autres cas, la traduction n'est effectuée que vers deux ou trois langues de travail, généralement l'anglais, le français et/ou l'allemand.

Phase préparatoire

- ⇒ Études commandées par la Commission
- ⇒ Documents de réflexion internes
- ⇒ **Livre blanc ou vert destiné à susciter un débat public**
- ⇒ Discours présentant les orientations proposées
- ⇒ Versions successives du projet de directive soumises à l'approbation de la Commission
- ⇒ Actes résumant les réunions des comités consultatifs compétents



Phase législative

- ⇒ **Version définitive de la proposition devant être présentée au Conseil et au Parlement**
- ⇒ **Information à la presse annonçant la présentation du projet au Conseil**
- ⇒ Schémas d'intervention destinés aux membres de la Commission devant présenter la proposition
- ⇒ **Intégration des modifications proposées par les autres institutions (Parlement et Conseil)**

Mise en œuvre

- ⇒ Rapport des États membres sur la mise en œuvre de la directive
- ⇒ Réponses aux questions des membres du Parlement européen sur la mise en œuvre de la directive dans l'Union
- ⇒ **Rapports périodiques de la Commission au Conseil et au Parlement sur la mise en œuvre de la directive dans les États membres**

Types de documents

Le travail de traduction n'est pas seulement axé sur la production de textes législatifs. L'éventail des textes traduits est extrêmement vaste: discours et schémas d'intervention, notes d'information et communiqués à la presse, accords internationaux, déclarations politiques, réponses aux questions écrites ou orales des membres du Parlement, études techniques, rapports financiers, comptes rendus, affaires administratives internes, notes d'information au personnel, scripts et légendes pour des films ou d'autres types de matériel publicitaire, correspondance avec des ministères, des entreprises, des groupes d'intérêt ou des particuliers, pages Web et publications de nature et de forme diverses sur une variété considérable de thèmes, à l'intention des médias et du public en général.

Les traducteurs doivent être capables de trouver le registre correspondant à chaque type de traduction. En plus d'une maîtrise parfaite de la langue cible, ils doivent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, de jugement et de décision et démontrer une aptitude à appréhender des questions variées, souvent complexes. Le profil complet des traducteurs de la Commission est publié sur le site Web de la DGT à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/dgs/translation/workingwithus/recruitment/translator_profile_fr.htm.

Qualité

La qualité des textes est garantie par des procédures de révision, de contrôle et de supervision des traductions et, naturellement, par la formation et l'information constantes des traducteurs. La cohérence de la terminologie est garantie par l'utilisation de mémoires de traduction et de bases de données de la terminologie essentielle liée aux activités communautaires.

Pour être à même de produire une bonne traduction, il faut disposer d'un texte original correctement écrit. Des textes de qualité, rédigés de manière claire et concise, sont essentiels dans toutes les administrations, mais ils le sont encore plus dans une structure multilingue au sein de laquelle la majeure partie des auteurs de documents n'écrivent pas dans leur langue maternelle. C'est pourquoi la DGT a créé un service de correction et d'adaptation des textes originaux (service d'édition).

La DGT a également mené des actions de sensibilisation pour promouvoir une rédaction claire et concise au sein de la Commission.

Chiffres

Les traducteurs

Les effectifs de traducteurs à Bruxelles et Luxembourg varient d'un mois à l'autre en fonction des entrées et sorties du personnel.

Les départements des langues estonienne, hongroise, lettonne, lituanienne, maltaise, polonaise, slovaque, slovène et tchèque sont en cours de constitution et leurs effectifs ne sont pas encore complets. Les traducteurs vers ces langues sont tous basés à Luxembourg.

Outre les 1 650 traducteurs à plein temps chargés de la traduction de documents vers leur langue maternelle et d'autres tâches linguistiques, environ 550 membres du personnel sont affectés à des tâches d'assistance.

Tendances

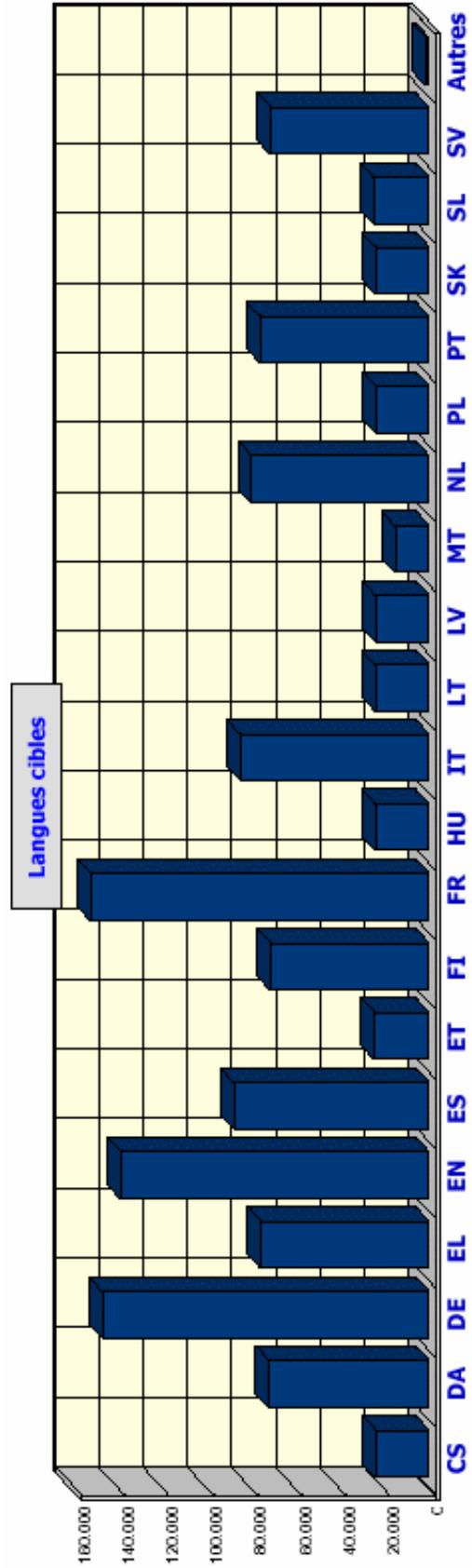
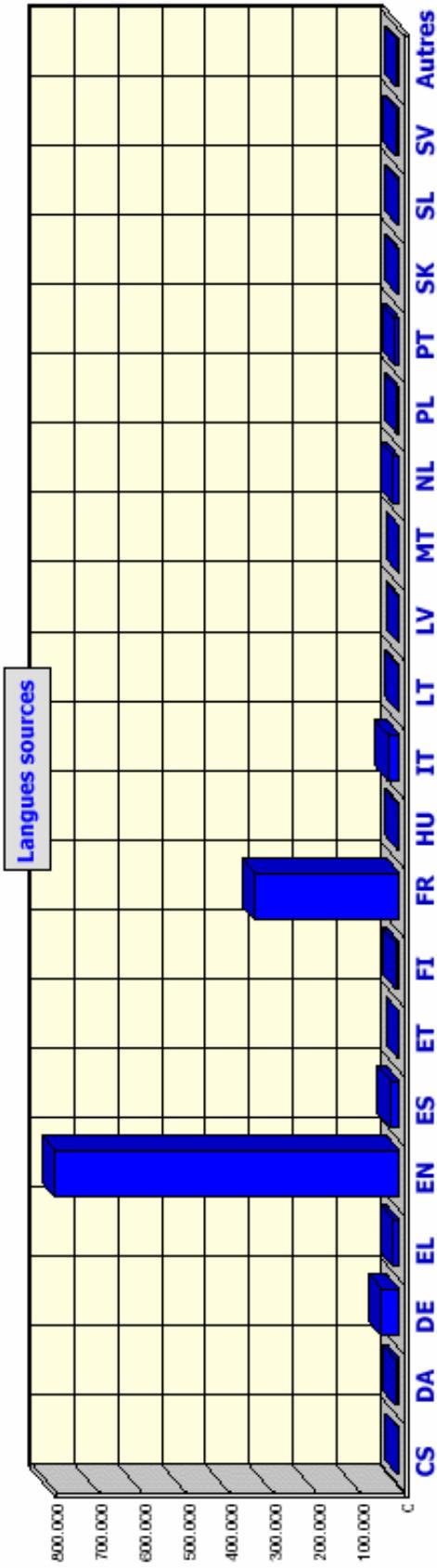
Pages

En 2004, la DGT a traduit 1 270 586 pages. Comme le montre la classification par langue source de la page suivante, 62 % des textes originaux étaient rédigés en anglais, 26 % en français, 3,1 % en allemand et 8,8 % dans les 17 autres langues de l'UE. L'anglais et le français sont prédominants parce que ces langues sont les langues de rédaction de la Commission européenne.

Pour ce qui est de la production, la ventilation entre les langues officielles est plus équilibrée, étant donné que le même volume de législation doit être traduit dans chacune d'entre elles. La classification par langue

cible de la page suivante montre toutefois que les chiffres pour l'anglais, le français et l'allemand restent considérablement plus élevés que la moyenne, étant donné que les documents en provenance des États membres rédigés dans les 17 autres langues officielles sont généralement traduits – uniquement – dans une ou plusieurs de ces trois langues, en vue d'un traitement interne. Les volumes produits dans les neuf langues ajoutées en 2004 resteront inférieurs à la moyenne jusqu'à ce que les unités concernées soient dotées de leurs effectifs complets.

	1992	1997	2003	2004
Production totale en nombre de pages	914 649	1 125 709	1 416 817	1 270 586
Recours au free-lance	11,8 %	16,4 %	21,6 %	23,0 %
Rédaction en anglais	35,1 %	45,4 %	58,9 %	62 %
Rédaction en français	46,9 %	40,4 %	28,1 %	26 %
Rédaction en allemand	6,2 %	5,4 %	3,8 %	3,1 %
Rédaction dans les autres langues de l'UE	8,8 %	8,7 %	8,9 %	8,8 %



Possibilités d'emploi

Comment faire partie de la direction générale de la traduction?

Sélection

Comme tout le personnel permanent de la Commission, les traducteurs sont sélectionnés par voie de concours général. Les **concours de traducteurs** de la Commission sont toujours organisés par langue. Les avis de concours sont publiés au Journal officiel et annoncés simultanément dans la presse du ou des pays concernés de l'Union et sur Internet. Les institutions de l'UE délèguent les procédures de recrutement à une agence de l'UE, l'Office européen de sélection du personnel (EPSO). De plus amples informations sur les procédures de recrutement et les dernières nouvelles concernant les concours programmés et en cours peuvent être consultées sur le site Web de l'EPSO à l'adresse <http://europa.eu.int/epso/>.

La durée moyenne d'une procédure de concours est de 8 à 10 mois.



Le concours se compose d'épreuves écrites (questions à choix multiples et deux épreuves de traduction vers la langue cible requise) et d'un examen oral. Les noms des lauréats sont inscrits sur une liste d'aptitude qui reste valable quelques années. La validité d'une telle liste peut être prorogée, mais le fait de figurer sur celle-ci n'est pas une garantie de recrutement. Les postes devenus vacants dans les différentes unités de traduction sont pourvus au fur et à mesure par nomination de lauréats de la liste d'aptitude choisis en fonction de leur profil professionnel (études, langues, spécialisation) et des besoins de la DGT. Le calendrier actualisé des concours publiés par la Commission et les autres institutions communautaires peut être consulté à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/epso/competitions/news_fr.cfm.

En règle générale, la Commission recrute les traducteurs à titre permanent au grade de base des linguistes de la catégorie des administrateurs.

Exigences générales

Les conditions requises pour participer à des concours de traducteurs sont les suivantes: posséder la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et un diplôme universitaire (dans le domaine linguistique ou autre – économie, droit, sciences, etc.). Lorsque de nouveaux pays sont en voie d'adhésion à l'UE, leurs ressortissants peuvent se présenter aux concours de traducteurs organisés pour leur langue, mais ceux qui réussissent les épreuves ne se verront pas attribuer de poste permanent avant que leur pays soit devenu membre de l'UE. Avant l'adhésion, ils peuvent se voir proposer un poste d'agent temporaire ou un contrat à durée déterminée. Le recrutement par voie de concours généraux se faisant au grade de base à l'intérieur de la carrière, aucune expérience professionnelle n'est requise. Toutefois, une expérience dans un ou plusieurs secteurs d'activité de l'Union européenne (économie, droit, administration, etc.) peut être utile pour l'obtention d'un poste dans une unité de traduction particulière. Une expérience professionnelle est toujours requise pour les postes d'encadrement.

Les candidats doivent maîtriser parfaitement leur langue principale et avoir une connaissance approfondie d'au moins deux autres langues officielles. La connaissance de langues supplémentaires est considérée comme un atout. Sauf circonstances particulières clairement définies, les traducteurs traduisent uniquement vers la langue qu'ils considèrent comme leur langue principale, généralement leur langue maternelle. Toutefois, pour certaines langues, la capacité à traduire à partir de la langue principale est considérée comme un atout.

IV — Traduction externe

Pour faire face à une demande qui fluctue en raison de la conjoncture politique et qui est relativement imprévisible, la direction générale de la traduction a toujours eu recours à la traduction externe. Le nombre de pages traduites à l'extérieur a énormément augmenté au cours des dix dernières années: en 2004, ce chiffre s'est élevé à 289 211 pages, soit plus de 23 % de la production totale.



Sélection

Pour des raisons de transparence, la DGT lance périodiquement des **appels d'offres** ouverts ou des **appels de manifestation d'intérêt**, publiés au Journal officiel et annoncés sur le site Web Europa http://europa.eu.int/comm/dgs/translation/workingwithus/freelance/index_fr.htm, auxquels peuvent répondre des bureaux de traduction comme des traducteurs indépendants. La procédure de sélection des contractants comporte plusieurs étapes. Tout d'abord, le comité de sélection vérifie que les appels d'offres répondent aux exigences officielles. Ensuite, les offres sont analysées à la lumière d'une série de critères de sélection préalablement établis, parmi lesquels figure le respect de certaines obligations au regard de l'impôt et de la sécurité sociale. La décision finale dépend en dernier lieu de la combinaison de deux facteurs principaux: la qualité et le prix. Les soumissionnaires retenus passent un contrat avec la Commission européenne sans que celle-ci leur garantisse toutefois un volume ou une fréquence de travail.

Nature du travail

Il ne faut pas oublier que la Commission travaille dans toutes les langues communautaires et que les traductions ont souvent valeur de textes originaux. C'est pourquoi le niveau de qualité requis est très élevé. Pour que les traducteurs externes puissent effectuer leurs travaux dans des conditions optimales, la DGT leur procure:

- des documents de référence;
- le nom d'une personne de contact à laquelle s'adresser pour tout problème lié au document à traduire;
- l'accès aux outils d'aide à la traduction, aux bases de données et aux bases terminologiques fournis par la DGT;
- des informations sur l'évaluation de leur travail.

Évaluation

Les traductions envoyées à l'extérieur font l'objet d'un contrôle et d'une évaluation dans les unités de traduction. Dans un souci d'objectivité maximale, les traductions dont le niveau de qualité n'est pas jugé suffisant par les unités sont transmises pour analyse à un comité interinstitutionnel d'évaluation de la qualité, qui émet un second avis avant que l'unité de la traduction externe n'adopte la décision définitive. S'il apparaît, au terme de cette procédure d'évaluation, que le travail d'un contractant n'est pas satisfaisant, la DGT dispose de diverses options allant du simple avertissement à la résiliation complète ou partielle du contrat-cadre.



V — Stages



La DGT organise des stages d'une durée de cinq mois, tant à Bruxelles qu'à Luxembourg, pour des traducteurs déjà formés, de toute nationalité, qu'ils soient ou non ressortissants d'un État membre de l'UE, qui souhaitent se familiariser avec son fonctionnement et acquérir une expérience professionnelle.

Les candidats sélectionnés pour ces stages sont généralement affectés à l'une des unités de traduction. Leur travail est similaire à celui de leurs collègues fonctionnaires et consiste essentiellement à traduire à partir d'au moins deux langues communautaires vers leur langue principale. Leurs traductions sont révisées par des traducteurs expérimentés. Dans certains cas, ces stages sont effectués dans un centre de documentation ou consistent en un travail terminologique.

Ces stagiaires reçoivent une bourse mensuelle couvrant leurs frais de subsistance.

À la Commission, les stages débutent en général le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre. Les délais pour la présentation des candidatures sont fixés au 1^{er} septembre pour le stage commençant au mois de mars, et au 1^{er} mars pour celui démarrant au mois d'octobre.

La Commission ne dispose par an que d'un nombre très réduit de bourses pour l'organisation de stages, alors que les candidatures vont croissant. Aussi ne lui est-il pas possible de donner une suite favorable à toutes les demandes qui lui sont présentées. Des informations sur ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/dgs/translation/workingwithus/traineeship/index_fr.htm.

VI — Formation

La formation et l'information des traducteurs doivent être constantes. La formation interne à la direction générale de la traduction est principalement gérée par l'**unité Formation** de la direction Ressources. Cette unité administre et coordonne la majeure partie des formations internes à la DGT, tout en servant d'intermédiaire pour diverses activités de formation organisées à l'intention de l'ensemble de la Commission, dont les cours de langues.

Étant donné les nombreuses matières dans lesquelles les traducteurs sont appelés à travailler, la DGT a mis en place un réseau de **correspondants de formation dans chaque département linguistique**, qui assure la coordination avec l'unité Formation et les représentants de toutes les unités.

Il identifie les besoins, lance des actions et organise des conférences ou toute autre activité spécifique de formation ayant trait aux domaines de travail des traducteurs.

Par ailleurs, d'autres unités ou services tels que l'unité Gestion des outils informatiques ou l'équipe Translator's Workbench-Euramis proposent, à une échelle plus modeste, des formations spécialisées.



Les traducteurs ont également la possibilité de participer à différents programmes de **formation externe**, linguistique ou thématique, présentant un intérêt pour leur travail. Actuellement, un programme spécial de formation externe, combiné à l'apprentissage des langues des pays qui ont adhéré récemment à l'Union ou qui sont en voie d'adhésion, est proposé. La DGT considère que l'apprentissage de ces langues est l'une des priorités de la formation linguistique.

VII — Outils d'aide à la traduction et à la gestion des flux de travail

Les traducteurs ont à leur disposition de nombreux outils d'aide à la traduction; certains sont également accessibles aux autres fonctionnaires de la Commission et aux traducteurs d'autres institutions ou organes communautaires. De plus, un certain nombre d'outils pour la gestion des flux de travail ont été créés pour gérer la logistique d'un système produisant plus d'un million de pages par an. Ils permettent aussi de suivre le processus de production. On trouvera ci-après une présentation résumée de ces outils et de plus amples informations dans notre brochure «Outils d'aide à la traduction et cycle de travail», disponible sur Internet à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/dgs/translation/bookshelf/tools_and_workflow_fr.pdf.

Outils d'aide à la traduction

Traduction assistée par ordinateur

Le Translator's Workbench et les mémoires de traduction

Cette application commerciale (TWB), qui consiste en une mémoire locale de traduction capable de stocker et de récupérer des documents dans toutes les langues officielles, a été adaptée aux besoins spécifiques de la Commission. Depuis 1997, tous les traducteurs de la DGT peuvent l'utiliser et y rechercher des segments identiques ou similaires à leur texte apparaissant dans d'autres documents déjà traduits afin de les intégrer ensuite à leur convenance dans leur propre version.

Tous les traducteurs de la Commission ont la possibilité de recourir au TWB, et ceux qui l'utilisent le considèrent comme un outil extrêmement précieux; en effet, une grande partie des textes préparatoires élaborés au sein de la Commission se fondent sur des textes antérieurs ou une législation existante. La réutilisation de termes ou de passages déjà traduits permet des gains de temps considérables et renforce la cohérence terminologique, ce qui est essentiel pour les textes législatifs.

Euramis

Euramis (*European Advanced Multilingual Information System*) est un outil mis au point par la Commission. Il s'agit d'un ensemble d'applications Web combinées au courrier électronique donnant accès à toute une gamme de prestations liées au traitement des langues. Euramis fonctionne comme une plate-forme commune réunissant tous les systèmes d'aide à la traduction de la DGT.

La mémoire centrale de traduction constitue l'un des services les plus importants. Grâce à un portail Web, il est possible d'extraire les traductions existantes en envoyant simplement le nouveau texte à traduire. Ce service peut être combiné à d'autres prestations, telles que la traduction automatique, pour les parties du texte ne se trouvant pas dans la mémoire centrale. Toute une série d'options et de paramètres contribuent à perfectionner la recherche. Le résultat peut être importé directement dans une mémoire locale de traduction. Après avoir finalisé son document, le traducteur exporte sa mémoire locale vers la mémoire centrale Euramis.

Traduction automatique

La Commission utilise depuis 1976 la traduction automatique. Ce service propose 18 paires opérationnelles de langues et est capable de fournir 2 000 pages de traduction brute par heure. Tous les fonctionnaires peuvent y avoir recours à partir de leur ordinateur, grâce à une interface Web et au courrier électronique. Ce service est utilisé également par le personnel des autres institutions de l'UE ainsi que par les administrations publiques des États membres (en particulier l'Allemagne et l'Espagne). Le délai d'attente pour recevoir la traduction est de l'ordre de quelques minutes.



Utilisations

Le système de traduction automatique a été largement utilisé ces dernières années: en 2004, la production a atteint 696 347 pages. La Commission en a été le principal utilisateur avec 556 138 pages, dont quelque 30 % (181 060 pages) pour la DGT elle-même. Pour obtenir des résultats adaptés à ses besoins, la DGT a en partie alimenté le système avec de la terminologie spécifique. Cette adaptation est particulièrement avancée pour les combinaisons anglais→espagnol et français→espagnol, qui sont les deux couples de langues les plus utilisés parmi les traducteurs, ainsi que pour la combinaison anglais→français. Les traducteurs qui utilisent la traduction automatique le font afin d'obtenir une traduction brute qu'ils corrigent pour en faire une traduction humaine de qualité.

La majorité des demandes individuelles émises par des utilisateurs de la Commission émanent toutefois d'administrateurs d'autres services. La plupart d'entre eux utilisent les combinaisons entre le français, l'anglais et l'allemand. Les administrateurs recourent à la traduction automatique principalement comme un outil multilingue d'aide à la compréhension, mais aussi en dépannage lorsque les traductions sont nécessaires dans un délai très bref. Dans ce dernier cas, la traduction brute doit toujours faire l'objet d'une correction.

La DGT offre un service de postédition rapide aux administrateurs qui ne disposent pas du temps ou des compétences linguistiques nécessaires pour corriger eux-mêmes les traductions brutes. Un réseau de traducteurs externes a l'expérience de la révision de ce type de documents. Toutefois, étant donné que l'accent porte sur la rapidité et l'exactitude plutôt que sur le style ou la terminologie, ce service ne peut être utilisé que pour des documents internes. Si leurs textes sont destinés à une diffusion externe, les administrateurs doivent toujours faire une demande de traduction humaine. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/translation/reading/articles/tools_and_workflow_en.htm#mt

Bibliothèques et centres de documentation

La DGT a une bibliothèque-centre de documentation par langue, auxquelles il convient d'ajouter les bibliothèques générales. Ces centres contiennent un vaste éventail de publications communautaires, des dictionnaires, généraux et spécialisés, des glossaires provenant de diverses sources, des ouvrages de référence, des encyclopédies et des magazines. Les bibliothèques sont une source directe d'information et d'aide pour les traducteurs.



Complément de ces bibliothèques et centres de documentation traditionnels, une **bibliothèque virtuelle multilingue** a été créée: «Multidoc» contient la documentation pertinente sur tous les domaines d'action de l'Union européenne dans les langues officielles de l'UE, élaborée et compilée par les responsables des centres de documentation, avec des milliers de liens vers des sites Web des universités, des ministères ou des organisations internationales dans le monde entier.

Terminologie

Les terminologues de la DGT offrent une assistance linguistique dans toutes les langues officielles de l'Union et se chargent notamment de :

- ❑ Traiter les demandes des traducteurs et autres fonctionnaires de la Commission et des institutions européennes sollicitant une aide terminologique dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- ❑ conseiller les services de la Commission sur des questions terminologiques ou dans la préparation des traductions;
- ❑ collaborer avec les services de terminologie d'autres institutions communautaires, des États membres et d'autres administrations non communautaires;
- ❑ assurer la maintenance d'IATE, la plus grande base terminologique multilingue au monde, qu'ils alimentent en étroite collaboration avec les traducteurs des institutions de l'UE.

Eurodicautom

Eurodicautom est la plus grande base terminologique multilingue au monde, qui a été élaborée par le personnel d'appui de la DGT. Elle contient des données et équivalences terminologiques en allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, italien, latin, néerlandais, portugais et suédois. La base compte actuellement plus de sept millions d'entrées, dont 400 000 abréviations, présentées dans 1,5 million de fiches proposant plus de deux millions de définitions. La base couvre les domaines juridique, politique et technique dans lesquels la Commission travaille, et suit le progrès technologique. Eurodicautom est une base publique que quiconque peut consulter gratuitement sur Internet à l'adresse suivante: <http://europa.eu.int/eurodicautom/>.

La terminologie d'Eurodicautom a été transférée dans une nouvelle base terminologique, IATE, qui est partagée entre toutes les institutions communautaires et qui a remplacé Eurodicautom sur le plan interne. Le grand public aura vraisemblablement accès à IATE par Internet.

Autres sources d'information

Chaque membre de la DGT dispose d'un ordinateur personnel équipé des programmes de bureautique habituels et doté d'un accès à Internet. Les traducteurs peuvent aussi consulter de nombreuses bases de données externes et internes via le réseau interne de la Commission et Internet. Les plus utilisées sont SdTVista (système d'archivage électronique des documents de la DGT, qui contient près de deux millions de documents dans toutes les langues officielles) et EUR-Lex, la base de données législative de la Commission qui contient les traités, toute la législation communautaire dérivée (directives et règlements par exemple), la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes et les propositions législatives.

Certaines de ces bases sont accessibles au public, via le serveur Europa, et sont particulièrement utiles aux traducteurs indépendants.

Gestion informatisée du flux de travail

Pour faciliter la gestion des documents, la DGT possède un ensemble d'outils assurant la traçabilité des documents depuis leur sortie du service demandeur la traduction jusqu'à leur transmission dans les langues sollicitées.



Un service de la Commission demandeur envoie un document à traduire.
L'unité de gestion de la demande de la DGT accepte la demande.
L'équipe de prétraitement vérifie si le document se prête ou non à l'utilisation des mémoires de traduction et prépare un dossier électronique dans les différentes langues concernées.
L'unité de traduction reçoit le document.
Le traducteur crée la traduction.
Le document est traduit et révisé.
L'unité de traduction sort le document.
Celui-ci est archivé sous forme électronique.
La traduction est transmise au destinataire par voie électronique.

D'autres instruments sont utilisés pour suivre l'évolution du processus et produire un large éventail de statistiques concernant cette production sur une base hebdomadaire, mensuelle et annuelle.

X — Annexes

Annexe 1 - Régime linguistique de l'Union européenne: base juridique

L'existence des services linguistiques de l'Union européenne est juridiquement fondée sur deux textes législatifs: le **règlement n° 1** de 1958 et le **traité instituant la Communauté européenne** (version consolidée).

Règlement n° 1 de 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu l'article 217 du Traité, aux termes duquel le régime linguistique des institutions de la Communauté est fixé, sans préjudice des dispositions prévues dans le règlement de la Cour de justice, par le Conseil statuant à l'unanimité;

considérant que les quatre langues dans lesquelles le Traité est rédigé sont reconnues comme langues officielles chacune dans un ou plusieurs États membres de la Communauté,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les langues officielles et les langues de travail des institutions de la Communauté sont l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais*.

Article 2

Les textes adressés aux institutions par un État membre ou par une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés au choix de l'expéditeur dans l'une des langues officielles. La réponse est rédigée dans la même langue.

Article 3

Les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État.

Article 4

Les règlements et les autres textes de portée générale sont rédigés dans les quatre langues officielles.

Article 5

Le *Journal officiel de la Communauté* paraît dans les quatre langues officielles.

Article 6

Les institutions peuvent déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique dans leurs règlements intérieurs.

Article 7

Le régime linguistique de la procédure de la Cour de justice est déterminé dans le règlement de procédure de celle-ci.

Article 8

En ce qui concerne les États membres où existent plusieurs langues officielles, l'usage de la langue sera, à la demande de l'État intéressé, déterminé suivant les règles générales découlant de la législation de cet État.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

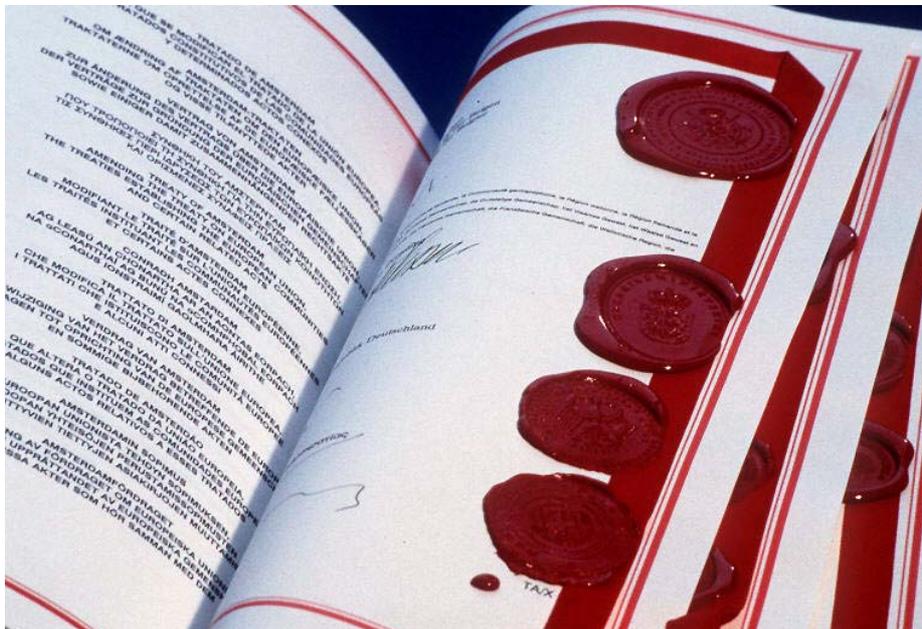
* À chaque élargissement, ce règlement a été modifié pour y ajouter les nouvelles langues officielles - l'anglais et le danois en 1973, le grec en 1981, l'espagnol et le portugais en 1986, le suédois et le finnois en 1995, et l'estonien, le hongrois, le letton, le lituanien, le maltais, le polonais, le tchèque, le slovaque et le slovène en 2004.

Traité instituant la Communauté européenne

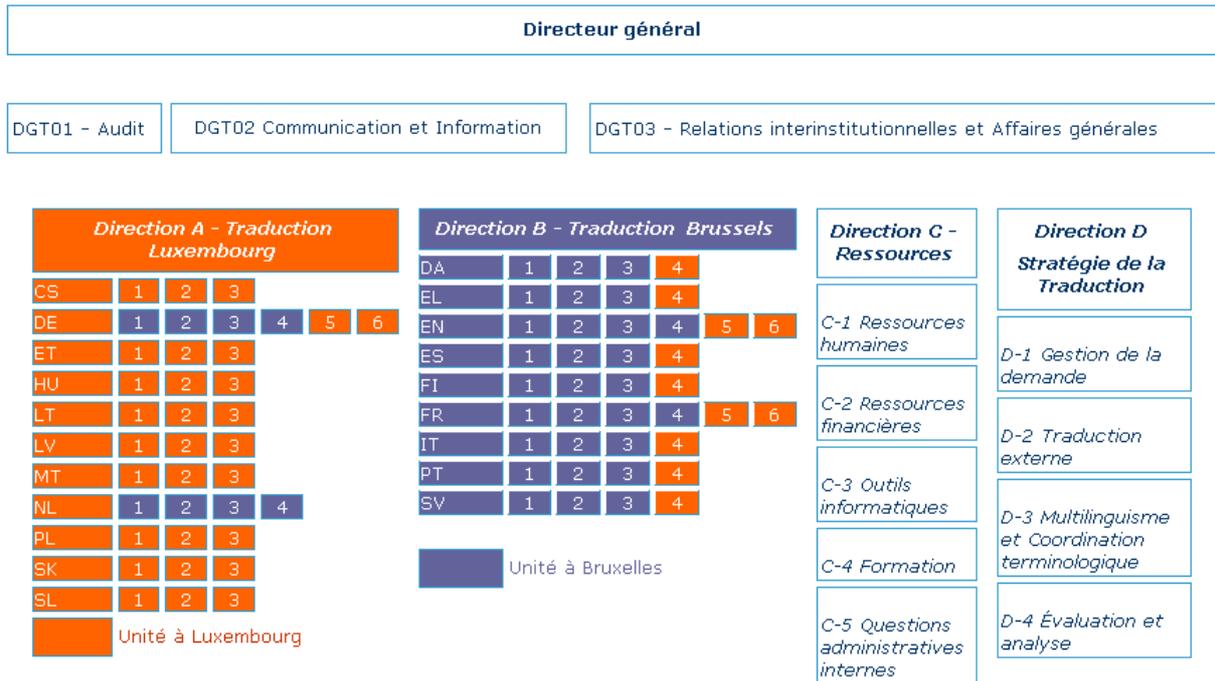
Article 21

Tout citoyen de l'Union peut écrire à toute institution ou organe visé au présent article ou à l'article 7 dans l'une des langues visées à l'article 314 et recevoir une réponse rédigée dans la même langue.

En d'autres termes, les citoyens ont le droit de s'adresser aux organes officiels de l'UE dans une langue officielle et de recevoir une réponse dans cette même langue. C'est ce qui explique que l'irlandais ait été inclus, mais c'est le service de traduction du Conseil de l'Union européenne qui s'occupe de ces traductions.



Annexe 2 - Organigramme



Annexe 3 - Contacts et adresses sur Internet

Institutions, services et autres organes de l'UE

Annuaire électronique des institutions européennes - Base de données IDEA
<http://europa.eu.int/idea/fr/index.htm>

Commission
http://europa.eu.int/comm/index_fr.htm

Direction générale de la traduction
http://europa.eu.int/comm/dgs/translation/index_fr.htm

Direction générale de l'interprétation
http://europa.eu.int/comm/scic/index_fr.htm

Conseil de l'Union européenne
<http://ue.eu.int/showPage.ASP?lang=fr>

Parlement européen
http://www.europarl.eu.int/home/default_fr.htm

Centre de traduction
<http://www.cdt.eu.int/cdt/ewcm.nsf/2D9818877694EC72C1256E9000364F18?OpenDocument>

Cour de justice
<http://curia.eu.int/fr/index.htm>

Comité économique et social européen
<http://www.esc.eu.int/>

Comité des régions
<http://www.cor.eu.int/>

Cour des comptes
<http://www.eca.eu.int/>

Représentations de la Commission dans les États membres
http://europa.eu.int/comm/represent_fr.htm

Recrutement

Possibilités d'emploi dans les institutions européennes
http://europa.eu.int/epso/index_fr.htm

Concours de recrutement
http://europa.eu.int/epso/competitions/conthome_fr.htm

Calendrier des avis de concours
http://europa.eu.int/epso/competitions/planned_fr.cfm

Information sur les pays candidats à l'adhésion

Commission - Élargissement
<http://europa.eu.int/comm/enlargement/index.htm>

Commission - Direction générale de la traduction - Avis d'appels d'offres pour des prestations de traduction vers les langues des pays candidats
Direction générale de la traduction et élargissement
http://europa.eu.int/comm/dgs/translation/enlargement/index_fr.htm

http://europa.eu.int/comm/dgs/translation/index_fr.htm

Comisión Europea
Evropská komise
Europa-Kommissionen
European Commission
Euroopa Komisjon
Euroopan komissio
Commission européenne
Europäische Kommission
Ευρωπαϊκή Επιτροπή
Európai Bizottság



Commissione europea
Eiropas Komisija
Europos Komisija
Kummissjoni Ewropea
Europese Commissie
Komisja Europejska
Comissão Europeia
Európska komisia
Evropska komisija
Europeiska kommissionen